

Interpellation écrite du 18 janvier 2017 de M. Tobias Schnebli: «Disparition annoncée de la revue *Genava*: que fait le Conseil administratif?»

Considérant:

- que, depuis ses origines en 1923, *Genava* était un périodique à parution annuelle dont le but était de rendre compte de l'activité du Musée d'art et d'histoire (MAH) et d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois;
- que cette revue a assuré au MAH une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du MAH et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève et qu'aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande;
- que, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde et qu'elle a servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève un nombre de périodiques scientifiques incomparable, unique en Suisse. Que l'interruption de cette politique d'échanges appauvrirait de manière drastique une section très importante de la BAA de Genève, essentielle pour garantir sur place les outils indispensables à l'étude et à la recherche scientifique;
- que la livraison de 2015 vient de paraître fin 2016 avec l'annonce du directeur du MAH, dans la «Préface», que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique et que les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH;
- que la suppression de la version papier réduirait de manière dramatique l'intérêt pour les chercheurs ainsi que le rayonnement des travaux scientifiques auprès d'un public beaucoup plus large, à Genève et à l'étranger;
- que dans les études humanistes l'autorité des périodiques numériques est fort loin d'être reconnue et que les études publiées dans les revues *online* et sans comité scientifique de lecture ne sont pratiquement plus prises en considération lors de la présentation de dossiers personnels;
- que, pour tous ces motifs, la sauvegarde de *Genava* est en quelque sorte la garantie que la recherche scientifique aura encore une place parmi les activités du MAH,

le soussigné demande au Conseil administratif:

- est-il conscient de la perte que représenterait la disparition annoncée de la revue *Genava* pour la recherche scientifique à Genève et pour son rayonnement international?
- entend-il œuvrer pour le maintien de la revue *Genava*?